

André MICHEL

CM du 22 octobre 2009 –

Intervention suite à retrait délégation M. Chatard.

Monsieur le Maire ,

Nous vous avons écouté attentivement comme nous avons lu attentivement votre projet de délibération. Ce n'est rien de dire notre stupéfaction devant cette délibération et les termes employés. Nous étions en droit de nous demander si des fautes graves étaient reprochées à M. Chatard. Apparemment ce n'est pas le cas. Nous comprenons mal ce reproche de n'avoir pas répondu à votre attente sur une feuille de route, compte tenu de la mission très prenante qui lui était confiée de détricoter le projet de la place du marché. Mais je me limiterai à deux observations :

Au point de vue des rapports humains

L'écart est si grand avec les souvenirs de 7 années passées en face de vous deux travaillant ensemble en harmonie, intervenant de concert, jouant votre rôle d'opposants complémentaires, l'écart est si grand avec les souvenirs que j'avais de vos propos de campagne que je n'ai pas résisté à les relire, ayant un doute sur ma mémoire. Je vous cite dans un tract en forme d'interview : « Parlez nous de votre équipe : **« Les deux élus du RPV, Robert Varèse et Claude Chatard ont participé activement et de manière assidue depuis 7 ans à toutes les réunions municipales. »** Je rappelle cela parce que vous êtes liés pour les Vésigondins. Il fallait donc que Claude Chatard ait commis une faute grave. Et ce que vous venez de vous limiter à dire paraît bien mince pour justifier de le démettre de ses fonctions d'adjoint.

Au point de vue juridique

Nous avons voté le 22 Mars 2008 pour une liste d'adjoints conduite par Claude Chatard. Le PV du 22 Mars mentionne seulement M. Claude Chatard 26 voix. En remettant en cause Claude Chatard vous remettez en cause la liste. Il convient donc juridiquement de voter sur une nouvelle liste. Or nous n'avons pas été prévenus sur ce point. Il s'agit de voter sur tous les adjoints . Ce 2^{ème} vote de ratification de vos décisions et délégation n'a pas lieu d'être.

Et puis encore deux remarques : Changer le maire adjoint à l'urbanisme en pleine consultation du commissaire enquêteur est invraisemblable, d'autant que vous ne ferez admettre à personne que M. Conte aurait demandé à abandonner l'urbanisme. La délibération mentionne que c'est à sa demande ! Tout le monde sait, que ce n'est pas le cas. Mais c'est votre responsabilité de décider, mais au moins assumez vos décisions.

Et je ne résiste pas à vous relire encore, votre discours du 22 Mars: « A cet égard j'ai laissé, en fin de propos, un moyen essentiel le personnel : A cet égard un maire adjoint dédié au personnel est institué » : c'est déjà fini comme on peut le voir puisque la Sécurité est réunie avec le personnel.

Enfin je voudrais dire à mes jeunes collègues : je n'ai jamais vu cela en 4 mandats et Lucien Desvaux en 5. Vous faites partie d'une majorité autour de R. Varèse et C. Chattard. Les vésigondins vous regardent . Au moment du vote ne transiger jamais avec votre conscience .

C'est au nom de cette conscience, que nous ne prendrons pas part à ce vote . Nous n'avons pas à prendre partie dans ce qui est un problème interne à la majorité municipale et qui n'aurait par respect des hommes jamais du arriver en conseil municipal, mais être réglé entre vous. Les 3 élus du Groupe Le Vésinet Solidaire et durable ne prendrons donc pas part au vote.